

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 Mars 2012

L' an 2012 et le 27 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de
TRIFFAULT Jean-Paul Maire

Présents : M. TRIFFAULT Jean-Paul, Maire, Mmes : BEAUDHUY Nicole, BEURIENNE Chantal, PLARD Carole,
MM : JOLY Hervé, MARTIN Nicolas, POURADIER Georges, VAN BELLE Jacques

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BELLAT Nathalie à Mme BEURIENNE Chantal, LANGLAIS Anthony à
TRIFFAULT Jean-Paul, LEFEVRE Jean-François.

Absent(s) : MM : BARANGER Olivier, FILLON Michel, RIVIERRE Jérôme

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 8

Date de la convocation : 22/03/2012

Date d'affichage : 22/03/2012

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 30/03/2012

et publication ou notification
du : 30/03/2012

A été nommé secrétaire :

M. JOLY Hervé

Objet des délibérations

SOMMAIRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - COMMUNE
COMPTE DE GESTION 2011 - COMMUNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - EAU & ASSAINISSEMENT
COMPTE DE GESTION 2011- EAU & ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT 2011- COMMUNE
AFFECTATION DU RESULTAT 2011 - EAU & ASSAINISSEMENT
TAUX D'IMPOSITION 2012
PROPOSITION TRANSFERT DU BUDGET DE LA COMMUNE VERS LE BUDGET DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2012 - COMMUNE
BUDGET PRIMITIF 2012 - EAU & ASSAINISSEMENT
COTISATION ANNUELLE FAJ / FUL
ECLAIRAGE CHEMIN DES VIGNES
DEMANDE ACQUISITION CHEMIN RURAL N°20

Monsieur Triffault, constatant le quorum atteint, ouvre la séance du conseil municipal à 19h30.
Monsieur le Maire précise qu'il s'agit aussi lors de cette séance de voter les taux d'imposition des taxes locales 2012, Etat 1259 de la préfecture, afin de valider le produit attendu et les budgets.
Monsieur Joly précise qu'il y a omission de la notification « Vote des budgets » dans la convocation envoyée aux conseillers municipaux.

1° Comptabilité et finances – Commune et Eau et Assainissement

A) Le compte administratif 2011 de la commune

réf : 2012-14 - le Maire s'étant retiré (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire s'étant retiré, Madame Beurienne première adjointe présente le compte administratif 2011 de la commune, article par article.

Elle informe l'assemblée des résultats définitifs 2011 du budget communal :

Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 = 98 765.93€

Fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 = 108 508.66€

Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2011 = 687 698.26€

Fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2011 = 125 645.91€

Résultat cumulé 2011 :

Investissement :

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2011 = 786 464.19€

Fonctionnement :

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2011 = 234 154.57€

Soit un excédent global de : 1 020 618.76€

Les points présentés ne faisant l'objet d'aucune remarque, le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs inscrits dans les comptes administratifs de la commune.

B) Le compte administratif 2011 de l'Eau et de l'assainissement

réf : 2012-16 - le Maire s'étant retiré (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire s'étant retiré, Madame Beurienne première adjointe présente le compte administratif 2011 de l'eau et de l'assainissement, article par article.

Elle informe l'assemblée des résultats définitifs 2011 du budget communal :

Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 = 138 915.15€

Fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2010 = 60 261.50€

Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2011 = 55 210,84€

Fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2011 = 26 513.51€

Résultat cumulé 2011 :

Investissement :

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2011 = 194 125.99€

Fonctionnement :

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2011 = 86 775.01€

Soit un excédent global de : 280 901.00€

Les points présentés ne faisant l'objet d'aucune remarque, le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs inscrits dans les comptes administratifs de l'eau et de l'assainissement

C) Compte de gestion 2011 - Commune

réf : 2012-15 - A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Le compte de gestion du comptable du Trésor retrace la situation patrimoniale, l'exécution budgétaire, les balances de la commune, les comptes de résultat, les résultats de l'exercice.
Aucune observation ou anomalie n'a été relevée

Les points présentés ne faisant l'objet d'aucune remarque, le Conseil Municipal, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs inscrits dans les comptes de gestion de la commune.

D) Compte de gestion 2011 – Eau et Assainissement

réf : 2012-17 - A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Le compte de gestion du comptable du Trésor retrace la situation patrimoniale, l'exécution budgétaire, les balances de l'eau et de l'assainissement, les comptes de résultat, les résultats de l'exercice.
Aucune observation ou anomalie n'a été relevée

Les points présentés ne faisant l'objet d'aucune remarque, le Conseil Municipal, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs inscrits dans les comptes de gestion de l'eau et de l'assainissement.

E) Affectation du résultat 2011 - Commune

réf : 2012-18 A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur TRIFFAULT présente l'exposé relatif à l'affectation du résultat.

La section d'investissement du compte administratif 2011 affiche un excédent de : 786 464.19€, il est obligatoirement reporté en investissement.

La section de fonctionnement affiche un excédent de : 234 154.57€.

Celui-ci peut-être au choix, en fonction des besoins, pour partie ou en totalité

- affecté obligatoirement en Investissement pour couvrir le capital d'emprunt, si les recettes d'Investissement sont insuffisantes,
- reporté en Fonctionnement si les dépenses prévues sont supérieures aux recettes,
- capitalisé en Investissement, si les recettes de Fonctionnement prévues suffisent à financer les dépenses, et si la commune souhaite préparer de l'autofinancement d'investissement.

Dans le cas du budget 2012, le budget présenté propose de reporter entièrement l'excédent de Fonctionnement 2011 en section de Fonctionnement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'affectation du résultat au budget 2012.

- 001 : Résultat d'investissement reporté 786 464.19 € (R)
- 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 234 154.57€ (R)

F) Affectation du résultat 2011 - Eau et Assainissement

réf : 2012-19 - A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur TRIFFAULT présente l'exposé relatif à l'affectation du résultat.

La section d'investissement du compte administratif 2011 affiche un excédent de : 194 125.99€, il est obligatoirement reporté en investissement.

La section de fonctionnement affiche un excédent de : 86 775.01€.

Celui-ci peut-être au choix, en fonction des besoins, pour partie ou en totalité

- affecté obligatoirement en Investissement pour couvrir le capital d'emprunt, si les recettes d'Investissement sont insuffisantes,
- reporté en Fonctionnement si les dépenses prévues sont supérieures aux recettes,
- capitalisé en Investissement, si les recettes de Fonctionnement prévues suffisent à financer les dépenses, et si la commune souhaite préparer de l'autofinancement d'investissement.

Dans le cas du budget 2012, le budget présenté propose de reporter entièrement l'excédent de Fonctionnement 2012 en section de Fonctionnement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'affectation du résultat au budget 2012.

- 001 : Résultat d'investissement reporté 194 125.99 € (R)
- 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 86 775.01 € (R)

G) Vote des taux d'imposition 2012

réf : 2010-20 - A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur TRIFFAULT expose l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, une augmentation des taux au coefficient de variation proportionnelle de 1.

Les taux 2011 étaient les suivants:

- taxe d'habitation: 11.330%
- taxe foncière (bâti): 18.690%
- taxe foncière (non bâti): 43.570%

Les taux 2012 sont donc les suivants :

- taxe d'habitation: 11.330%
- taxe foncière (bâti): 18.690%
- taxe foncière (non bâti): 43.570%

Monsieur Joly précise que les points suivants ne figurent pas à l'ordre du jour et ne doivent légalement pas être débattus, car ils n'ont pas été soumis au vote en début de séance.

H) Budget communal 2012 et budget de l'Eau et de l'Assainissement 2012

réf : 2012-21 - A la majorité (pour : 3 contre : 4 abstentions : 3)

Le budget communal est présenté article par article à l'assemblée.

Commune :

Mouvements réels:

- Investissement:

Dépenses: 477 398.44€ + 736 830.75€ de Restes à réaliser = 1 214 229.19€

Recettes: 157 049.00€ + 270 716.00€ de Restes à réaliser + 786 464.19€ de solde d'exécution = 1 214 229.19€

- Fonctionnement:

Dépenses : 742 711.00 €

Recettes: 508 556.43€ + 234 154.57 € de résultat de fonctionnement reporté = 742 711.00€

Total:

Dépenses: 1 956 940.19€

Recettes: 1 956 940.19€

Monsieur Joly relève que les préconisations de la commission des finances n'ont pas été prises en compte dans ce budget.

Monsieur le Maire expose que le budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2011 a été voté en date du 14 avril 2011, et précise que la répartition entre les travaux afférents au budget de l'eau et de l'assainissement et les travaux afférents à la commune concernant les travaux de Voie et Réseaux divers des logements locatifs, avait été proposée et validée par le conseil municipal à l'unanimité à 50 % du montant total sur le budget de la commune, subventions comprises, et à 50 % du montant total sur le budget de l'eau et de l'assainissement subventions comprises.

Monsieur le Maire expose ensuite la proposition de Monsieur Joly Hervé, conseiller municipal, proposition présentée lors de la commission de finances en date du 20 mars 2012.

Monsieur Joly souhaite présenter lui-même les calculs justifiant cette procédure.

Montant total des travaux de VRD + frais annexes = 160 506.47 €

Part réelle afférente au budget de l'eau = 27.96 %

Part réelle afférente au budget de la commune = 72.04 %

Montant de la subvention attribuée = 55 900 €

Part réelle des réseaux d'eau et d'assainissement : 44 877.60 €
Part mandatée sur le budget de l'eau et de l'assainissement = 80 253.23€
Part réelle de la subvention des réseaux d'eau et d'assainissement à recevoir = 15 629.64€
Part reçue et titrée sur le budget de l'eau et de l'assainissement = 16 770 €

Montant à régulariser : $80\,253.23 - 44\,877.60 = 35\,375.63 - 16\,770 = 18\,605.63€$
Reste à recevoir en subvention = 6 946 €

Somme proposée à reverser de la commune vers le budget de l'eau = 11 659.63€

Monsieur le Maire relate le fait qu'approuver ce transfert revient à contredire les votes des budgets 2011 et notamment celui de l'eau et de l'assainissement qui avait été approuvé à l'unanimité. Il ne souhaite pas revenir sur ces votes et présente donc des budgets faisant abstraction de cette proposition.

Monsieur Van Belle, invité à la commission de finances estime que vu le montant à transférer, il n'est pas nécessaire de revenir dessus.

Monsieur Joly souligne alors le fait que réunir la commission de finances durant 3 heures le 20 mars dernier n'est d'aucune utilité, car ses préconisations ne sont pas prises en compte lors de la présentation des budgets 2012. Il affirme que les budgets sont ainsi imposés par Monsieur le Maire et déplore qu'aucun conseiller municipal ne puisse participer à leur élaboration.

Monsieur le Maire rappelle que cette proposition n'a fait l'objet d'aucun vote lors de la commission de finances. Il conclut que les montants des travaux et frais annexes étaient connus dès fin 2010, et qu'il s'agissait alors de faire cette proposition de répartition avant les votes des budgets 2011, que le calcul n'ayant pas été fait, il a proposé une répartition à 50 % / 50% sur chaque budget, et que celle-ci avait alors été approuvée et adoptée à l'unanimité.

Monsieur Joly maintient qu'il n'est pas normal que le budget de l'eau et de l'assainissement supporte financièrement une partie des voiries et espaces verts qui relève du budget communal et souhaite par cette procédure rétablir une situation qui n'était pas connue l'année dernière ne remettant pas en cause les propositions estimées de 2011. Il déclare que cette proposition est refusée du seul fait qu'elle émane de lui en rapport avec des conflits existants entre Monsieur le Maire et lui-même.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la proposition de transfert de la somme du budget communal vers l'eau et l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote 4 contre le transfert proposé : Messieurs TRIFFAULT Jean-Paul, POURADIER Georges, VAN BELLE Jacques, LANGALAI Anthony (pouvoir), 3 pour le transfert : Madame Plard Carole, Messieurs JOLY Hervé, MARTIN Nicolas, 3 abstentions, Mesdames BEURIENNE Chantal, BEAUD'HUY Nicole, BELLAT Nathalie (pouvoir).

réf : 2012-22- A la majorité (pour : 6 contre : 3 abstentions : 1)

Le Conseil Municipal adopte donc à la majorité, 3 contre : Madame Plard Carole, Messieurs Joly Hervé, Martin Nicolas, une abstention, Madame Beaud'huy Nicole le budget primitif de l'exercice 2012.

réf : 2012-23 - A la majorité (pour : 6 contre : 3 abstentions : 1)

Le Conseil Municipal adopte ainsi à la majorité, 3 contre : Madame Plard Carole, Messieurs Joly Hervé, Martin Nicolas, une abstention Madame Beaud'huy Nicole le budget primitif de l'exercice 2012 arrêté comme suit :

Eau et Assainissement

Mouvements réels:

- Investissement:

Dépenses: 199 328.33€ + 336 689.67€ de Restes à réaliser = 536 018.00€

Recettes: 198 947.00€ + 142 946.00€ de Restes à réaliser + 194 125.00€ de solde d'exécution = 536 018.00€

- Fonctionnement:

Dépenses: 218 984.00€

Recettes: 132 209.00€ + 86 775.00€ de résultat de fonctionnement reporté = 218 984.00€

Total:

Dépenses: 755 002.00€

Recettes: 755 002.00€

2) Adhésion au FAJ/FUL

réf : 2012-24 - A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Le conseil municipal a décidé d'adhérer au FAJ/FUL en séance du 23 février 2010 afin de bénéficier notamment de la prise en charge par le Conseil Général de 50 % de la garantie d'emprunt sur le montant des travaux des logements locatifs.

Concernant les appels de fonds FAJ/FUL 2012, le Conseil Général propose les taux de cotisations suivants soit 0,11€ /hab (FAJ) et 0,77€/hab (FUL) – (70% pour le FSL et 30 % dispositif eau, énergie, téléphone).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, renouvelle à l'unanimité l'adhésion au FAJ/FUL 2012.

3) Demande de riverains concernant l'éclairage public

réf : 2012-25 - A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire lit le courrier des riverains du Chemin des Vignes, à Saint-Lyé-la-Forêt demandant que la rue bénéficie de l'éclairage public au motif notamment de sécuriser l'accès des enfants empruntant ce chemin vers les écoles,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accéder à la demande des riverains du Chemin des Vignes sur le principe, mais ne peut prévoir financièrement l'installation de l'éclairage public sur le budget de 2012.

Cet investissement sera proposé au débat d'orientation budgétaire de 2013, en tant qu'installation prioritaire pour le budget primitif de 2013.

Monsieur Joly précise qu'il vote non seulement pour le principe mais aussi pour l'installation.
Un courrier de réponse sera envoyé.

4) Demande d'acquisition du chemin rural n°20

réf : 2012-26 - A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire lit le courrier de demande d'acquisition du chemin rural n°20 par Monsieur et Madame Panon, domiciliés au Bas de la Brosse à Saint-Lyé-la-Forêt,

Considérant que le chemin rural n°20, propriété de la commune est le seul chemin d'accès au ruisseau La Couarde

le conseil Municipal, à la majorité, 4 abstentions Madame Bellat Nathalie, Messieurs Triffault Jean-Paul, Pouradier Georges, Langlais Anthony (pouvoir) vote contre la demande d'acquisition du chemin rural n°20 formulée par les époux Panon.

Concernant leur demande sur l'ADSL à la Brosse, Monsieur Van Belle préconise de les informer sur l'internet par satellite.

Un courrier de réponse sera formulé.

Questions diverses :

- Demande de Madame Beaud'huy d'intégrer la commission des finances et la commission d'urbanisme. La demande est acceptée par les membres de l'assemblée
- Rapport annuel de l'année 2011 de la station d'épuration
- Sécurité : souhaitez-vous installer une borne éthylotest à la salle Rive du Nan. Cette proposition ne reçoit pas d'écho favorable
- Courrier Préfecture
- Constitution des bureaux de vote des élections présidentielles des 22 avril et 6 mai :

**BUREAU DE VOTE DU 1^{ER} TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES
DU 22 AVRIL 2012**

	PRESIDENTS	ASSESEURS	ASSESEURS
8h00 – 11h00	TRIFFAULT JP	LEFEVRE JF	G POURADIER
11h00-14h30	BEURIENNE C	JOLY H	MARTIN N
14h30-18h00	TRIFFAULT JP	VAN BELLE J	BEAUD HUY N
TITULAIRES	TRIFFAULT JP	JOLY H	MARTIN N
Secrétaire : Lydie BELTOISE			

**BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES
DU 6 MAI 2012**

	PRESIDENTS	ASSESEURS	ASSESEURS
8h00 – 11h00	TRIFFAULT JP	JOLY H	POURADIER G
11h00-14h30	BEAUD HUY N	PLARD C	MARTIN N
14h30-18h00	TRIFFAULT JP	BEURIENNE C	VAN BELLE J
TITULAIRES	TRIFFAULT JP	BEAUD HUY N	PLARD C
Secrétaire : Lydie BELTOISE			

Complément de compte-rendu:

En mairie, le 10/04/2012
Le Maire
Jean-Paul TRIFFAULT